

Peine capitale

moment où nous devons finalement prendre une décision à propos de cette question capitale. Je serai très bref; je m'inquiète beaucoup pour les habitants de la circonscription de Middlesex-London-Lambton et pour tous les Canadiens, je pense. Ce matin, j'ai reçu un appel téléphonique très troublant d'une enseignante de notre école secondaire locale. Voici ce qu'elle a dit: «Larry, j'ai fait un sondage d'opinion sur la peine capitale auprès des élèves de treizième année, et je crains que vous n'ayiez un bon choc en apprenant les résultats.» Je lui ai demandé de me les donner, parce qu'il se pourrait que dans ma circonscription quelqu'un approuve les abolitionnistes. Elle a dit ceci: «Larry, 90 p. 100 des élèves de cette classe de treizième année approuvent le maintien de la peine capitale».

Je pense que cela montre de manière éloquente ce que les Canadiens en pensent. C'est peut-être un peu beaucoup, 90 p. 100; j'ai également entendu dire que 80 p. 100 et de 70 p. 100 des gens étaient en faveur du maintien de la peine de mort. Ce dont je me préoccupe beaucoup, c'est des gens et de leur opinion sur la question. Au cours de ma vie politique, y compris mes onze années de politique municipale, j'ai toujours essayé de tenir compte des désirs des gens. On m'a dit, il y a plusieurs années, de ne jamais oublier les gens, car ce sont eux qui nous ont placés ici et ce sont encore eux qui nous en feront sortir. Si nous n'écoutons pas les gens, nous nous attirons des ennuis, car nous ne remplissons pas la tâche qu'ils nous ont confiée.

Je ne suis pas un intellectuel. Je n'ai pas eu la vie facile et j'ai dû trimer dur pour gagner ma vie, souvent en utilisant davantage mes bras que ma tête. A mon avis, les Canadiens estiment que les problèmes au fond de nos jours sont peut-être attribuables à l'absence d'effort. Lorsqu'ils se rendent compte que les députés ne tiennent aucun compte de l'opinion de la population, les gens n'ont plus confiance: ils ne font plus confiance au gouvernement ni au régime démocratique. C'est le gouvernement du peuple, par le peuple. On entend souvent cette réplique, mais dans le cas du bill à l'étude, devant une décision aussi importante, il faut finir par admettre que ce ne sont pas des vains mots.

● (1220)

Il faut se rapprocher de la base. Si j'étais abolitionniste, je n'aurais aucun mal à consulter les gens. Il y a eu, je pense, certaines discussions, mais il est évident que les abolitionnistes n'ont pas écouté la population. Pour l'instant, nous devrions peut-être prendre plus de temps et permettre aux abolitionnistes de parler à leurs électeurs, pour connaître leur opinion, non seulement par le biais des journaux, mais par des contacts directs. C'est important d'écouter la population canadienne, si nous voulons la maintenir unie. Nous risquons toujours de voir éclater cette grande union qu'est la nôtre, et je ne voudrais pas que ce soit le bill C-84 qui cause cet éclatement. Je suis sûr que les abolitionnistes seraient contents de s'entretenir avec leurs électeurs pendant l'été. S'ils croient à l'abolition, ils reviendront à la fin de l'été et voteront pour l'abolition. C'est aussi simple que cela.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles):

Qu'on supprime tous les mots suivant «que» et qu'on les remplace par ce qui suit:

«le bill ne soit pas lu pour la 3^e fois maintenant mais dans trois mois à compter d'aujourd'hui.»

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, j'avais pensé prendre la parole à l'étape de la troisième lecture, avant que le député de Middlesex-London-Lambton (M. Condon) ne présente sa motion, pour deux raisons.

[M. Condon.]

Je ne reprendrai pas tous les arguments pour et contre l'abolition exprimés au cours de ce débat philosophique sur le bill C-84 qui se poursuit depuis quelques semaines. Je suis l'un des députés qui ont été saisis de cette question à trois autres occasions au Parlement et, comme le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) qui, à mon avis, a prononcé un discours très éloquent à l'étape de la troisième lecture et qui a indiqué qu'avant son élection à la Chambre, elle était abolitionniste du point de vue philosophique, j'ai, lors du premier vote portant sur la peine capitale en 1968, voté en faveur de l'abolition et, la deuxième fois, en faveur de l'abolition ou du maintien partiel, selon qu'on définit ce vote.

Je crois que le député de Vancouver Kingsway s'intéressait peut-être davantage à la question que moi pendant les quelques années où j'ai pratiqué le droit à Vancouver et où j'avais l'habitude de lire certains de ses articles. Je dois avouer que je ne m'intéressais pas du tout à cette question avant d'être élu au Parlement et depuis lors, j'avouerai franchement que je m'y intéresse trop, tout comme le Parlement du Canada, parce qu'en 11 ans, la Chambre en a été saisie quatre fois.

A mon avis, cette question aurait dû être résolue plus tôt. Ce projet de loi est un affront à une partie de la population canadienne se situant entre 70 p. 100 et 80 p. 100 et répartie d'un océan à l'autre: c'est un des motifs qui me poussent à prendre la parole à ce moment-ci. Je ne crois pas que ceci soit un débat normal sur la peine de mort. Jusqu'ici, nous étions censés être dans une période d'essai, et les Canadiens étaient peut-être dans l'attente des conclusions auxquelles pourrait nous conduire cette période d'essai. C'est ce qui fait que le public, à mon avis, n'a pas été aussi stimulé ou irrité et certainement pas aussi déçu qu'il ne l'est aujourd'hui devant le bill C-84 qui ne propose pas une période d'essai, mais l'abolition totale de la peine de mort.

Nous savons tous que la loi prévoyait jusqu'ici la peine de mort pour les assassins de gardiens de prison ou de policiers, mais qu'elle n'a pas été réellement appliquée et qu'il n'y a donc pas eu de période d'essai raisonnable. Cela, d'une façon générale, est donc l'un des motifs pour lesquels le public canadien a été plus stimulé par le débat sur la peine de mort cette fois-ci que les autres fois. Je crois aussi que le peuple canadien dans son ensemble n'a jamais été plus déçu et que la peine de mort est devenue le point sur lequel s'est concentré ce sentiment de frustration éprouvé par les Canadiens à propos d'un bon nombre de questions, encore plus que la question de l'ordre public.

Tout le public canadien d'un bout à l'autre du pays, quelle que soit son allégeance ou sa croyance politique, estime que le gouvernement d'Ottawa—ce gouvernement lointain pour les habitants de l'Est ou de l'Ouest, et même pour ceux qui, géographiquement, sont plus près d'Ottawa—est loin de connaître les sentiments du peuple canadien. Car le peuple estime que la peine de mort n'est pas uniquement le symbole de l'ordre public ou le châtiment pour les crimes odieux, mais aussi la preuve que la loi sera appliquée plus sévèrement afin que les gens soient en sécurité dans les rues.

En cette occasion, puisque la population se sent elle-même concernée, la peine de mort est devenue l'expression du mécontentement populaire concernant un certain nombre de questions. Je ne les énumérerai pas toutes, mais prenez un journal et vous verrez que l'on parle des contrôleurs de trafic aérien, des Olympiques, de la caisse d'assurance-chômage, et des autres questions qui font les manchettes. Les gens estiment que le gouvernement qu'ils ont élu est tellement loin de la réalité au sujet d'une question